Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (391r, 392v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Stanislas Gall, 26 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51893

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction26 février 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireGall, Stanislas
Lieu de destination11, rue Fourcroy, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51893?context=pdf

Description

RésuméGodin accuse réception de douze exemplaires du *Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne*. Il est satisfait du bon souvenir que Gall garde de sa visite au Familistère. Il doute que le conseil municipal de Paris lui donne les moyens de fonder des familistères à Paris. « D'ailleurs, en présence des besoins généraux qui, aujourd'hui, se manifestent non seulement en France mais dans le monde civilisé, il fait autre chose que le Familistère, c'est-à-dire autre chose que des institutions locales, pour donner satisfaction aux droits des classes ouvrières. » Il lui explique que c'est la raison pour laquelle il promeut l'idée de l'hérédité de l'État, dont il lui recommande l'étude. Il lui adresse la brochure *Associations ouvrières*.
Notes

- Le 19 février 1886, Stanislas Gall écrit à Godin pour l'informer qu'il lui envoie douze exemplaires du *Rapport de la délégation ouvrière*, que la délégation a demandé au conseil municipal de Paris d'édifier des familistères à Paris, et qu'il a formé la bibliothèque de sa chambre syndicale dans laquelle il a déposé les ouvrages que Godin lui a envoyés (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0424).
- Stanislas Gall fait partie de la délégation ouvrière envoyée par le conseil municipal de Paris étudier le Familistère de Guise du 12 au 14 octobre 1884 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses, p. 15 [en ligne : https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book, consulté le 11 octobre 2023]).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Familistère, Livres, Réformes, Visite au Familistère
Œuvres citées

- Godin (Jean-Baptiste André), *Études sociales n° 5 : Associations ouvrières : enquête de la commission extra-parlementaire au ministère de l'Intérieur : déposition de M. Godin…*, Guise, Imprimerie Baré, 1884.
- *Rapport d'ensemble de la délégation ouvrière parisienne au familistère de Guise, octobre 1884, envoyée par décision municipale du 28 mars 1884,* Paris, imp. de F. Harry, 1885.

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51893?context=pdf

Guise Familistère
26 février 1886

Cher Monsieur Gall,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 et les douze exemplaires du Rapport que vous avez bien voulu m'envoyer. Je vous en remercie sincèrement.

— C'est avec une réelle satisfaction que je vois le souvenir sympathique conservé par vous de votre visite au Familistère.

— Il n'est pas à espérer que vous obteniez du Conseil municipal les mesures nécessaires à la fondation de Familistères à Paris ; les idées ne méritent pas si vite que cela dans l'esprit des pouvoirs publics, mais le devoir de tous les partisans de l'amélioration du sort des classes ouvrières n'en est pas moins de chercher sans cesse à propager les idées de progrès.

D'ailleurs, en présence des besoins généraux qui, aujourd'hui, se manifestent non seulement en France mais dans le monde civilisé, il faut

autre chose que le Familistère, c'est à-dire autre chose que des institutions locales, pour donner satisfaction aux droits des classes ouvrières.

C'est pourquoi je pousse avec tant d'ardeur l'idée du droit d'hérédité nationale. Car, ce droit permettrait d'instituer la mutualité nationale qui aurait au moins le mérite d'assurer le lendemain à toute la classe ouvrière.

Il y a là, cher Monsieur, une idée très-féconde pour l'avenir. Je vous engage à l'étudier sérieusement en la prenant par le commencement et en suivant jusqu'au bout. Il faut bien trouver une solution, et ce n'est pas parce qu'une chose nous semble difficile au premier abord qu'il faut l'écarter, si elle contient la solution du problème social.

— Je vous fais adresser par ce courrier vingt exemplaires de la brochure : Associations ouvrières ; et je vous prie de me tenir au courant de ce que vous ferez dans l'avenir.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments

Godin